prendre et à laisser, à perdre et à gagner. Et cela fait entrer en jeu des considérations d'envergure, dont la force de nos industries d'exportation; les problèmes de celles qui se heurtent déjà à une forte concurrence; les mesures spéciales d'ajustement qui peuvent être nécessaires; les contraintes possibles sur certaines politiques canadiennes, comme l'expansion régionale qui pourraient être en cause, et les appréhensions des personnes attachées à préserver l'identité canadienne dans toute proposition en vue de resserrer nos relations avec les États-Unis. Je n'ai nullement l'intention de répondre à ces questions à ce stade. Je les soulève parce qu'elles exigent une étude très attentive et une consultation étroite avec les parties intéressées.

Je voudrais toutefois vous laisser une réflexion à cet égard. Nous ne pouvons nous permettre le luxe d'une étude fouillée qui prendrait un temps appréciable. Les pressions nous poussent soit à aller de l'avant et à libéraliser le commerce, soit à revenir en arrière et à retourner au protectionnisme.

Ces pressions ne s'appliquent pas seulement à nos relations commerciales avec les États-Unis, mais à l'ensemble de nos échanges commerciaux. Toute entreprise exportant aujourd'hui à l'étranger - surtout s'il s'agit d'un marché à l'extérieur de la zone OCDE - sait parfaitement qu'il est devenu très complexe de faire des affaires dans le monde.

Trois faits nouveaux contribuent à cette situation. Le premier est ce que l'on appelle <u>l'encadrement du commerce</u>, où les gouvernements négocient entre eux "des restrictions volontaires à l'exportation" ou "des accords de commercialisation ordonnée" ou, à défaut, imposent unilatéralement des restrictions à l'importation.

Environ la moitié du commerce mondial est maintenant assujettie à une forme quelconque d'"encadrement".

Nous-mêmes, au Canada encadrons les secteurs des textiles et du vêtement, de la chaussure et des voitures japonaises. Nous contrôlons également dans une certaine mesure le commerce des produits agricoles, comme prolongement de nos régimes d'approvisionnement interne.

Un tel encadrement exige par contre l'application d'un plan quelconque de rationnement aux exportateurs